

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE COOPÉRATIVE DE ROGERSVILLE LTÉE	Numéro de permis 2011072	Date d'inspection Le 26 janvier 2021	
Nom de l'établissement Garderie Coopérative de Rogersville		Numéro de téléphone (506) 623-8069	
Adresse Unité 2 65 rue De L'École Rogersville NB E4Y 1V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Les restrictions recommandées par la santé publique durant la phase de rétablissement de la pandémie COVID sont respectées par l'établissement.
- Les enfants sont en jeux libres, ils travaillent en équipe sur la construction d'une maison de poupée.
- Le matériel proposé est selon l'intérêt des enfants et en quantité variée et suffisante.
- Les enfants ont chacun un espace individuel pour ranger leur effet personnel.
- Les produits nettoyants sont rangés sous clé.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 janvier 2021

Date

original signé par

Mélanie Mazerolle

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 janvier 2021

Date